

OBJET : 109EME EDITION DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2022

1 CONTEXTE

La 109^{ème} édition du Tour de France Cycliste se déroule du vendredi 1^{er} juillet au dimanche 24 juillet 2022 inclus et comprend vingt et une étapes décrites sur la carte en annexe. Pour cette édition, le départ et les trois premières étapes se tiennent au Danemark. Une partie du parcours est également effectuée sous des portions de l'espace aérien contrôlé par la Suisse.

La course est accompagnée d'un dispositif aérien comprenant des hélicoptères et des avions qui évoluent pour partie entre la SFC et 2000 ft sol et entre les FL060 et FL250. Ces aéronefs opèrent comme plateformes de caméras (hélicoptères) et comme relais radio et vidéo (avions et hélicoptères).

L'attention des usagers aériens est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours et sur la nécessité de respecter les termes des **arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères**.

En application des arrêtés précités, et compte tenu de la spécificité du travail aérien lié au déroulement du Tour de France, le survol des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de **1000 m (3300 ft)** au-dessus de la surface, à l'exception des aéronefs préalablement autorisés.

Certaines étapes du Tour de France sont également protégées par des zones réglementées temporaires (ZRT). Ces ZRT sont destinées à assurer la sécurité des hélicoptères à proximité de la course.

Il est rappelé que l'usage d'aéronefs sans équipage à bord sur le parcours est interdit en application des **arrêtés du 3 décembre 2020 relatifs à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord et à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139**, sauf autorisation spécifique de l'organisateur et des préfetures.

Il est par ailleurs recommandé de ne pas faire usage de matériels aériens, notamment de ballons captifs, sans autorisation spécifique de l'organisateur et des préfetures.

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité.

2 LISTE DES ETAPES

1^{ère} étape : Vendredi 1^{er} juillet

Copenhague / Copenhague (Danemark) (contre la montre individuel)

2^{ème} étape : Samedi 2 juillet

Roskilde / Nyborg (Danemark)

3^{ème} étape : Dimanche 3 juillet

Vejle / Sonderborg (Danemark)

Lundi 4 juillet

Transfert Sonderborg vers Dunkerque

4^{ème} étape : Mardi 5 juillet

Dunkerque / Calais

5^{ème} étape : Mercredi 6 juillet

Lille / Arenberg

6^{ème} étape : Jeudi 7 juillet

Binche / Longwy

7^{ème} étape : Vendredi 8 juillet

Tomblaine / Super Planche des Belles Filles

8^{ème} étape : Samedi 9 juillet

Dole / Lausanne

9^{ème} étape : Dimanche 10 juillet

Aigle / Châtel

Lundi 11 juillet

Repos

10^{ème} étape : Mardi 12 juillet

Morzine / Genève

11^{ème} étape : Mercredi 13 juillet

Albertville / Col du Granon

12^{ème} étape : Jeudi 14 juillet

Briançon / Alpe d'Huez

13^{ème} étape : Vendredi 15 juillet

Bourg d'Oisans / Saint-Etienne

14^{ème} étape : Samedi 16 juillet

Saint-Etienne / Mende

15^{ème} étape : Dimanche 17 juillet

Rodez / Carcassonne

Lundi 18 juillet

Repos

16^{ème} étape : Mardi 19 juillet

Carcassonne / Foix

17^{ème} étape : Mercredi 20 juillet

Saint-Gaudens / Peyragudes

18^{ème} étape : Jeudi 21 juillet

Lourdes / Hautacam

19^{ème} étape : Vendredi 22 juillet

Castelnau Magnoac / Cahors

20^{ème} étape : Samedi 23 juillet

Lacapelle Marival / Rocamadour (contre la montre individuel)

21^{ème} étape : Dimanche 24 juillet

Paris La Défense / Paris Champs-Élysées

TOUR de France™

109^e ÉDITION
1^{er} - 24 JUILLET 2022

